



Postuler
Publique dans 1 heure



Recommander
À venir

Inspecteur.trice en urbanisme et en environnement



Relevant du coordonnateur de la Division opérations du Service de la gestion du territoire, la personne titulaire de ce poste applique la réglementation d'urbanisme selon les Lois applicables à ce domaine.



Secteur d'emploi

Service de la gestion du territoire et du développement durable, Division opérations

Type de poste

Temporaire

Rémunération

Selon la convention collective en vigueur - Minimal: 30,55 \$ / heure - Maximal: 38,19 \$ / heure

Employeur

Hôtel de ville de Victoriaville

1 rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville

Québec, Canada

G6P 6T2

819-758-1571

[Site web officiel](#)

Du 16 octobre 2024 au 15 novembre 2024, 16h30

Tâches et responsabilités

Ses principales tâches consistent à:

- ▶ Appliquer les règlements d'urbanisme de la Ville et la réglementation concernant les nuisances;
- ▶ Recevoir les plaintes, les vérifier et détecter les infractions aux règlements de zonage;
- ▶ Vérifier que les plans des arpenteurs-géomètres respectent les règlements sur les lotissements;
- ▶ D'après les plans soumis, vérifier les normes, évaluer les coûts de construction et émettre des permis de construction;
- ▶ Témoigner dans les causes impliquant son Service;
- ▶ Préparer des dossiers relatifs à son Service concernant des programmes de subvention aux municipalités;
- ▶ Assumer le rôle de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme;
- ▶ Accomplir toute autre tâche selon les instructions de son supérieur immédiat.

Horaire et conditions

35 heures par semaine

	Nuit	Jour	Soir
Lundi		✓	
Mardi		✓	
Mercredi		✓	
Jeudi		✓	
Vendredi		✓	
Samedi			
Dimanche			

Qualifications requises

- ▶ Détenir carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction;
- ▶ Détenir un permis de conduire et avoir un véhicule à sa disposition;
- ▶ Connaissances et expérience dans l'application de règlements d'urbanisme.

Scolarité exigée

- ▶ Diplôme d'études collégiales en inspection du bâtiment;

Expérience demandée

Expérience minimale de 2 ans dans le domaine ou dans un domaine connexe;

OU

Diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire;

Expérience minimale de 3 ans dans le domaine ou dans un domaine connexe;

OU

Diplôme d'études collégiales en architecture;

Expérience minimale de 3 ans dans le domaine ou dans un domaine connexe.

* Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

Aptitudes linguistiques

	Parlé	Écrit
Français	✓	✓
Anglais		
Espagnol		

✓ = Excellente maîtrise

⊕ = Connaissance fonctionnelle

Qualités recherchées

- ▶ Rigueur
- ▶ Capacité d'adaptation
- ▶ Respect des règles

10 raisons de rejoindre notre équipe



1 Plus de temps pour vous et votre famille ▼

La plupart des employés municipaux bénéficient d'un plus grand nombre de jours de vacances, de congés mobiles et de congés maladie que le nombre de jours prévus à la Loi sur les normes du travail. Cette pratique facilite la conciliation travail-famille de tous.

2 Des conditions salariales avantageuses ▼

Tous les salaires des employés municipaux sont déterminés par les résultats de l'exercice de l'équité salariale effectuée au cours des dernières années.

3 Accès à un régime de retraite ▼

La ville offre à tous ses employés admissibles un régime de retraite à prestations déterminées qui consiste à prévoir des rentes viagères afin de remplacer les revenus des salariés retraités.

4 Une couverture d'assurance complète ▼

Tous les employés municipaux admissibles ont accès à une couverture complète d'assurance collective, incluant:

- ▶ Une assurance vie (vous et personnes à charge)
- ▶ Une assurance accident/maladie couvrant les médicaments, les soins de spécialistes, etc.
- ▶ Une assurance pour les frais dentaires
- ▶ Une assurance salaire de courte et de longue durée

5 Un environnement de travail stimulant ▼

Étant un organisme public unique, la Ville de Victoriaville offre la possibilité de relever des défis dans une panoplie de domaines qui regroupent plusieurs sphères de compétence.

6 Des actions concrètes pour la santé ▼

Afin d'encourager l'activité physique, tous les employés de la Ville de Victoriaville peuvent bénéficier d'entente corporative avec plusieurs centres de conditionnement physique de la région. De plus, plusieurs activités sportives sont organisées durant l'année.

7 Un horaire d'été compressé ▼

Certains employés municipaux bénéficient d'un horaire compressé pour la période de mai à septembre. Cet horaire permet à plusieurs d'être en congé le vendredi après-midi.

8 La chance de faire une différence ▼

Par ses efforts et son expertise, chaque travailleur de la ville contribue à sa façon à la création de conditions favorables au développement de la collectivité, tel que le stipule la mission de la Ville de Victoriaville.

9 Un milieu de travail sécuritaire ▼

La santé et la sécurité au travail font partie de nos valeurs fondamentales. En ce sens, notre organisation encourage la proactivité collective afin de favoriser par des actions concrètes l'assurance d'un milieu de travail des plus sécuritaires.

10

Un employeur reconnu ▼

Faites partie d'une équipe en pleine croissance reconnue par son dynamisme et par son accueil auprès des différents organismes et de ses 45,000 citoyens.